

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 60 (1931)

Heft: 4

Rubrik: Écoles géminées

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

leurs prêtres parlent de nous, mais qui nous connaîtraient mieux s'ils avaient parfois des marques de l'affection fraternelle que la jeunesse catholique de langue française doit leur porter.

Tout ce qui, dans une maison d'éducation, relève le niveau des préoccupations des élèves, toujours porté à ne pas s'établir aussi haut qu'il le faudrait, et parfois même à descendre au-dessous de ce qu'il faudrait, est gain moral et social pour eux comme pour ceux qui ont charge d'eux. La correspondance scolaire peut être considérée à bon droit comme l'une des sources précieuses de ces gains nécessaires ¹.

E. BEAUPIN.

¹ Nous avons appris que la correspondance scolaire était aussi organisée entre un collège de Graz (Autriche) et l'Institution Saint-Charles de Chauny (Aisne).

Ecoles géminées

De M. Lucien Corpechot, dans Figaro :

L'école est dite géminée selon une définition qui a été donnée au Sénat par M. François-Saint-Maur, lorsque, dans une même localité, les petits garçons et les petites filles de 7 à 10 ans sont réunis dans une école distincte sous la direction de l'institutrice, et que les grands garçons et les grandes filles, de 10 à 13 ans, sont réunis dans une autre école, sous la direction de l'instituteur.

Ces écoles géminées sont peu nombreuses en France ; elles n'existaient jusqu'ici que d'une façon tout à fait illégale, en vertu d'arrêtés ou d'instructions ministérielles. Elles n'avaient guère trouvé l'adhésion des familles. Avec sa prudence traditionnelle, l'Eglise les réprouvait ; et le bon sens campagnard ne cessait de les tenir en suspicion. M. Camille Chautemps a emporté l'adhésion du Sénat et obtenu de la Haute Assemblée qu'elle donnât à ces écoles un statut légal. Et les journaux radicaux, l'*Œuvre*, en particulier, saluent avec enthousiasme ce vote « qui est en même temps, écrit M. Glay, une première manifestation laïque du nouveau ministère »...

... Malgré les sages objurgations de M. François-Saint-Maur, le Sénat s'est engagé dans une voie périlleuse, et qui va à l'encontre de toutes les prévoyances de la nature sociale.

Qu'il y ait un danger grave à réunir dans la même école de grands garçons et de grandes filles, tous les prêtres qui ont confessé vous l'ont dit ! Et tous les pédagogues sensés, d'autre part, estiment qu'un même enseignement ne convient nullement aux filles et aux garçons ; que pour les filles, comme l'a rappelé M. François-Saint-Maur, c'est un enseignement d'ordre ménager qui doit leur être donné, tandis que pour les garçons, c'est une orientation plus directement professionnelle qu'il serait sage de leur fournir... Mais laïcité veut dire mépris du réel poussé jusqu'à la méconnaissance de la différence des sexes ! Laïcité correspond à une mystique de l'égalité et de l'uniformité, et une pareille métaphysique nous conduit loin dans le sens de l'anarchie !

A VENDRE

le grand dictionnaire Larousse illustré, au complet

S'adresser à M^{me} V^{ve} A. Lambert, à Grandvillard.